

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE</b> .....	v
<b>PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION</b> .....	vii
<b>PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION</b> .....	ix
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	xi
<b>À PROPOS DE L'AUTEURE</b> .....	xiii
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	xv
<b>ABRÉVIATIONS</b> .....	xxvii
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1</b> .....	5
<b>Section 1 – L’historique</b> .....	6
A. Les premières lois .....	6
B. Les lacunes du régime de responsabilité fondée sur la faute .....	7
C. Le rapport Gauvin .....	7
D. Le régime d’indemnisation de 1978 .....	8
<b>Section 2 – L’objet et l’interprétation</b> .....	10
A. Les principes généraux .....	10
1. L’objet et la responsabilité .....	11
2. L’immunité civile .....	12
a. Les victimes non protégées par la Loi sur l’assurance automobile .....	14
b. Les dommages non couverts par la Loi sur l’assurance automobile .....	15
c. La responsabilité d’un tiers .....	20

d. Les indemnités versées par la Société.....	20
e. Le criminel de la route.....	28
f. Les exceptions à l'immunité civile.....	34
i. <i>Les exclusions au régime et le régime privé d'assurance</i> .....	34
ii. <i>L'accident hors Québec</i> .....	41
iii. <i>Les recours subrogatoires</i> .....	49
B. L'interprétation de la Loi sur l'assurance automobile.....	53
<b>Section 3 – Le champ d'application</b> .....	55
A. L'application territoriale.....	56
1. L'accident survenu au Québec.....	57
2. L'accident survenu hors Québec.....	60
B. L'application de la loi dans le temps.....	61
1. Les mesures transitoires.....	62
2. Le cas particulier des rechutes.....	63
C. Les personnes visées.....	65
1. La victime directe.....	68
a. La victime qui réside au Québec.....	69
b. Le non-résident.....	74
2. La victime présumée.....	75
3. La victime par ricochet.....	78
<b>Section 4 – Les dispositions pénales</b> .....	86
A. Les infractions générales.....	86
B. Les infractions visant la victime.....	87
C. Les infractions visant les personnes autres que la victime.....	87
1. Toute personne.....	87
2. L'employeur de la victime.....	87
3. L'établissement de santé et le professionnel de la santé.....	87
4. Le fournisseur.....	88
<b>CHAPITRE 2</b> .....	89
<b>Section 1 – L'accident d'automobile et le préjudice corporel</b> .....	91
A. L'automobile.....	92
B. Le préjudice.....	94
1. Les exclusions.....	96
a. L'action reliée à l'entretien, la réparation, la modification ou l'amélioration.....	99

b. L'acte autonome d'un animal faisant partie du chargement .....	105
c. Le préjudice causé par un appareil susceptible de fonctionnement indépendant.....	106
d. Le préjudice causé par un tracteur ou une remorque de ferme ou par un véhicule ou une remorque d'équipement.....	112
e. Le préjudice causé par une motoneige ou un véhicule destiné à être utilisé en dehors d'un chemin public .....	116
f. Le préjudice causé par une automobile lors d'une compétition, d'un spectacle ou d'une course sur un parcours fermé.....	123
g. L'indemnisation par la Société dans les cas de restrictions .....	125
2. La notion de « préjudice causé par une automobile ».....	126
a. Le préjudice causé par une automobile ou par son usage.....	126
i. <i>Le rôle de la victime</i> .....	131
ii. <i>L'automobile comme cause ou occasion du préjudice</i> .....	147
iii. <i>La présence de l'automobile et son contact</i> .....	150
iv. <i>La chute en montant ou en descendant d'une automobile</i> ....	155
v. <i>L'automobile comme lieu de l'accident</i> .....	165
b. Le préjudice causé par le chargement d'une automobile.....	170
<b>Section 2 – Le lien de causalité entre le préjudice corporel et l'accident d'automobile</b> .....	174
A. La nature du lien de causalité .....	177
1. La causalité juridique .....	177
2. La causalité scientifique .....	179
3. La valeur probante de la preuve médicale.....	183
a. Le rôle du médecin .....	185
b. L'expertise médicale .....	199
c. Les critères d'imputabilité .....	222
i. <i>La nature des blessures initiales</i> .....	224
ii. <i>La condition préexistante</i> .....	233
iii. <i>L'histoire naturelle de la maladie ou de la blessure</i> .....	243
iv. <i>La réalité et l'intensité du traumatisme</i> .....	261
v. <i>Le mécanisme de production de la blessure</i> .....	262
vi. <i>Le délai d'apparition</i> .....	264
vii. <i>La continuité évolutive</i> .....	267
viii. <i>La concordance entre les sièges d'impact, de blessure et de séquelle</i> .....	273
B. Le préjudice indirect et direct.....	273

1. Le dommage indirect.....	276
2. Le dommage direct.....	282
<b>Section 3 – La rechute, la récidive et l'aggravation</b> .....	296
A. La rechute.....	296
1. La notion de rechute.....	297
2. La date de la rechute.....	301
B. L'indemnité de remplacement du revenu en cas de rechute.....	301
1. L'incapacité à travailler en cas de rechute.....	302
2. La fixation de l'indemnité de remplacement du revenu en cas de rechute.....	305
C. L'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire en cas de rechute.....	307
1. L'indemnisation des séquelles découlant d'une rechute.....	307
2. Le barème applicable pour les séquelles d'une rechute.....	309
<b>CHAPITRE 3</b> .....	323
<b>Section 1 – L'indemnité de remplacement du revenu</b> .....	323
A. Le droit à l'indemnité de remplacement du revenu.....	324
1. La victime exerçant un emploi à temps plein.....	325
a. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu.....	327
b. Les circonstances particulières.....	328
2. La victime exerçant un emploi temporaire ou à temps partiel.....	337
a. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu durant les 180 premiers jours.....	338
b. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu à compter du 181 <sup>e</sup> jour.....	338
3. La victime sans emploi, capable de travailler.....	340
a. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu durant les 180 premiers jours.....	341
b. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu à compter du 181 <sup>e</sup> jour.....	346
4. La victime régulièrement incapable d'exercer un emploi.....	347
5. La victime âgée de moins de 16 ans.....	348
6. La victime âgée de 16 ans et plus qui fréquente à temps plein un établissement d'enseignement.....	351
7. La victime âgée de 64 ans et plus.....	360
B. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu.....	361
1. Le calcul du revenu brut du travailleur salarié.....	363

a. L'ensemble des traitements, salaires, gages et commissions.....	364
b. L'ensemble des bénéfiques et avantages.....	365
2. Le calcul du revenu brut du travailleur autonome.....	369
a. La preuve du statut de travailleur autonome.....	373
b. Le statut d'une victime actionnaire d'une compagnie.....	376
3. Le calcul du revenu pour l'emploi déterminé à compter du 181 <sup>e</sup> jour suivant l'accident.....	380
4. Le calcul du revenu pour la victime incarcérée.....	381
C. La capacité à travailler et la détermination d'un emploi.....	382
1. L'emploi déterminé selon l'article 45 de la Loi sur l'assurance automobile.....	387
2. L'emploi déterminé selon l'article 46 de la Loi sur l'assurance automobile.....	395
a. L'évaluation globale.....	396
i. <i>L'évaluation de tous les facteurs</i> .....	398
ii. <i>L'ensemble des tâches reliées à l'emploi</i> .....	401
iii. <i>L'employabilité de la victime</i> .....	403
b. La formation et les connaissances et habiletés acquises.....	405
c. L'expérience de travail.....	410
d. Les capacités physiques et intellectuelles.....	413
i. <i>La condition personnelle</i> .....	413
ii. <i>La sécurité de la victime</i> .....	415
iii. <i>Les capacités physiques</i> .....	416
iv. <i>Les capacités intellectuelles</i> .....	433
e. La disponibilité de l'emploi.....	442
3. L'emploi déterminé selon l'article 47 de la Loi sur l'assurance automobile.....	452
D. La cessation, la réduction et la prolongation de l'indemnité de remplacement du revenu.....	453
1. La cessation de l'indemnité de remplacement du revenu.....	453
a. La victime est redevenue capable d'exercer son emploi.....	455
b. La victime est capable d'exercer l'emploi déterminé conformément à l'article 45 de la Loi sur l'assurance automobile.....	455
c. Un an s'est écoulé depuis la détermination d'un emploi conformément à l'article 46 ou à l'article 47 de la Loi sur l'assurance automobile.....	455
d. La victime occupe un emploi lui procurant un revenu supérieur à l'indemnité reçue.....	455

e. Les situations particulières.....	456
2. La réduction de l'indemnité de remplacement du revenu.....	456
3. La prolongation de l'indemnité de remplacement du revenu.....	457
a. L'emploi perdu.....	457
b. L'indemnité de remplacement du revenu résiduelle.....	463
c. La problématique entourant la prolongation.....	466
i. <i>La problématique avant l'application de l'article 46</i> <i>de la Loi sur l'assurance automobile.....</i>	467
ii. <i>La problématique après l'application de l'article 46</i> <i>de la Loi sur l'assurance automobile.....</i>	469
<b>Section 2 – L'indemnité forfaitaire pour préjudice corporel</b>	
<b>non pécuniaire.....</b>	<b>472</b>
A. Le droit à l'indemnité forfaitaire pour préjudice corporel non pécuniaire.....	472
1. Les accidents survenus à compter du 1 <sup>er</sup> mars 1978 jusqu'au 31 décembre 1989.....	473
2. Les accidents survenus à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1990 jusqu'au 31 décembre 1999.....	473
3. Les accidents survenus à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2000.....	475
4. La notion de préjudice non pécuniaire.....	477
B. Le calcul de l'indemnité forfaitaire pour préjudice corporel non pécuniaire.....	481
1. Les principes généraux.....	482
a. L'évaluation du préjudice temporaire.....	484
b. L'évaluation du préjudice permanent.....	485
i. <i>La fonction psychique.....</i>	498
ii. <i>Le déplacement et maintien de la tête.....</i>	504
iii. <i>Le déplacement et maintien du tronc.....</i>	507
iv. <i>La locomotion.....</i>	510
2. Les analogies.....	514
3. Les résidus successifs.....	516
<b>Section 3 – Les indemnités de décès.....</b>	<b>517</b>
A. Le droit aux indemnités de décès.....	518
B. Le conjoint.....	520
1. La cohabitation.....	524
2. La représentation publique.....	531
3. Le décès simultané des conjoints.....	532

C. Les personnes à charge autres que le conjoint.....	535
1. L'ex-conjoint .....	536
2. L'enfant mineur de la victime et la personne mineure à qui la victime tient lieu de mère ou de père .....	538
3. L'enfant majeur de la victime et la personne majeure à qui la victime tient lieu de mère ou de père, à la condition que la victime subvienne à plus de 50% de leurs besoins vitaux et frais d'entretien.....	543
4. La personne liée à la victime par le sang ou l'adoption et toute autre personne lui tenant lieu de mère et dont la victime subvient à plus de 50% des besoins vitaux et des frais d'entretien.....	548
D. L'indemnité de décès versée à la mère et au père de la victime mineure sans personne à charge .....	549
E. L'indemnité de décès versée à la succession de la victime majeure sans personne à charge .....	553
F. L'indemnité versée à la succession pour le remboursement des frais funéraires.....	554
G. Le remboursement des frais engagés pour des traitements de psychologie.....	555
<b>Section 4 – L'indemnité pour frais de garde et le remboursement de frais de garde .....</b>	<b>555</b>
A. L'indemnité pour frais de garde.....	558
1. Les victimes admissibles.....	558
a. L'occupation principale .....	559
b. L'incapacité à prendre soin .....	561
c. Le cumul d'indemnités interdit.....	566
2. Le maintien de l'indemnité .....	567
B. Le remboursement de frais de garde.....	572
<b>Section 5 – L'aide personnelle et l'allocation de disponibilité .....</b>	<b>575</b>
A. L'aide personnelle.....	577
1. La nécessité d'une aide .....	583
a. L'aide personnelle et l'aide domestique.....	584
b. L'évaluation des besoins .....	586
c. La présence continuelle .....	589
2. La fin de l'aide personnelle .....	591
a. Le changement de situation .....	591
b. Les services fournis par l'État .....	594
B. L'allocation de disponibilité .....	595

<b>Section 6 – Le remboursement de certains frais</b> .....	598
A. L'entreprise familiale .....	598
B. Les vêtements .....	599
C. Les rapports médicaux et les expertises .....	600
1. Les rapports médicaux .....	600
2. Les expertises médicales .....	602
<b>Section 7 – Le remboursement de soins, fournitures et déplacements</b> .....	607
A. Le remboursement des frais de traitements .....	608
1. La personne qui acquitte les frais et les régimes de sécurité sociale .....	609
2. Les traitements .....	613
a. Les dispensateurs de soins médicaux et paramédicaux .....	613
b. La portée curative des traitements .....	616
c. D'autres soins .....	627
B. Les déplacements et les frais de séjour .....	629
1. Les frais de séjour .....	630
2. Les frais de déplacement .....	631
C. Les prothèses, les orthèses et les fournitures .....	633
1. Les prothèses et les orthèses .....	633
2. Les fournitures médicales .....	635
a. Les médicaments et les pansements .....	635
b. Les fournitures diverses et appareils médicaux .....	637
<b>Section 8 – La réadaptation</b> .....	640
A. Le droit à la réadaptation .....	640
1. Le pouvoir de la Société .....	641
2. Les directives de la Société .....	643
B. Les mesures de réadaptation .....	645
1. L'adaptation du domicile .....	645
2. L'adaptation du véhicule .....	650
3. La réadaptation visant la vie sociale, incluant les activités sportives .....	651
4. La réadaptation visant des soins et autres fournitures .....	655
5. La réadaptation visant la vie professionnelle .....	657
6. La réadaptation visant les aides techniques .....	660



<b>Section 9 – Le paiement des indemnités par la Société</b> .....	661
A. Le paiement .....	661
1. Les rentes, le montant forfaitaire et le remboursement de frais .....	662
2. La capitalisation et le versement unique .....	663
3. L'insaisissabilité .....	672
4. Les intérêts .....	675
a. Le droit aux intérêts .....	675
<i>i. L'injustice flagrante</i> .....	676
<i>ii. Les intérêts payables de plein droit</i> .....	679
b. Le taux d'intérêt.....	681
c. La période de calcul des intérêts.....	681
B. La revalorisation.....	683
C. Le refus, la suspension, la réduction ou la cessation des indemnités ....	686
D. Le recouvrement des indemnités .....	691
1. Le principe général.....	692
2. Les exceptions.....	697
3. La procédure de recouvrement et la remise de dette.....	703
 <b>CHAPITRE 4</b> .....	 707
<b>Section 1 – La compétence de la Société de l'assurance automobile du Québec</b> .....	 711
A. La compétence.....	714
B. Les recours en vertu d'autres régimes .....	716
1. L'accident de travail.....	717
2. L'acte criminel.....	719
3. L'acte de civisme.....	720
4. Le cumul de rentes .....	721
C. La régie interne de la Société de l'assurance automobile du Québec.....	726
 <b>Section 2 – La procédure de réclamation</b> .....	 727
A. La procédure .....	728
1. Le formulaire de réclamation .....	730
2. La prescription .....	731
3. L'enquête.....	735
4. Les règles de preuve et de procédure devant la Société.....	743
a. La preuve .....	744
b. La procédure .....	746

B. L'agent d'indemnisation .....	747
1. Le rôle de l'agent d'indemnisation .....	747
2. Les décisions de l'agent et les évaluations médicales à sa demande .....	748
<b>Section 3 – Le Service de la révision administrative de la Société.....</b>	<b>750</b>
A. Le droit à la révision.....	751
B. La compétence et les pouvoirs du réviseur.....	754
C. Les règles de preuve et de procédure devant le Service de la révision administrative.....	757
1. La procédure de révision.....	757
2. Le délai applicable à la demande de révision.....	759
3. L'examen de la demande de révision .....	769
D. Les décisions du réviseur.....	770
<b>Section 4 – Le changement de situation et la reconsidération d'une décision .....</b>	<b>775</b>
A. Le changement de situation .....	776
1. La nouvelle situation .....	779
2. L'expérience du temps.....	782
B. La reconsidération d'une décision.....	787
1. La décision rendue avant qu'un fait essentiel soit connu.....	793
2. La décision fondée sur une erreur relative à un fait essentiel .....	793
a. Un fait essentiel inconnu.....	793
b. Un fait essentiel connu.....	797
c. Un fait essentiel, connu ou inconnu, relatif au statut.....	801
3. La décision entachée d'un vice de fond ou de procédure de nature à l'invalider.....	803
4. La décision entachée d'une erreur d'écriture, de calcul ou de toute autre erreur de forme.....	805
5. Le droit au recouvrement à la suite d'une reconsidération .....	807
<b>CHAPITRE 5 .....</b>	<b>813</b>
<b>Section 1 – La structure et l'organisation .....</b>	<b>813</b>
A. La composition .....	816
B. La compétence et les pouvoirs.....	819
1. De certains pouvoirs généraux .....	838
2. Le pouvoir d'ordonner des frais judiciaires .....	844
3. Le pouvoir de prolonger un délai .....	857

---

a. Les motifs reliés à la négligence du représentant .....	861
b. Les motifs reliés à la forme ou imputables à l'Administration.....	866
c. De certains autres motifs.....	869
d. Les motifs insuffisants .....	870
<b>Section 2 – Le recours devant le Tribunal .....</b>	<b>872</b>
A. Les règles de procédure .....	873
1. La requête introductive .....	875
2. Le délai introductif.....	883
3. La conférence de gestion, la conciliation et la conférence préparatoire.....	886
a. La conférence de gestion .....	887
b. La conciliation .....	889
c. La conférence préparatoire .....	895
4. L'enquête et l'audition.....	896
i. <i>La remise et l'ajournement</i> .....	903
ii. <i>L'équité procédurale</i> .....	906
B. Les règles de preuve .....	907
1. La divulgation de la preuve.....	917
2. Les témoins .....	926
3. L'appréciation de la preuve .....	928
4. L'exclusion d'une preuve .....	932
C. Le rôle de la Société de l'assurance automobile du Québec .....	938
<b>Section 3 – La décision.....</b>	<b>938</b>
<b>Section 4 – Les recours à l'encontre d'une décision du Tribunal.....</b>	<b>943</b>
A. La révision et la révocation .....	944
1. Les conditions de forme et de fond de la révision .....	944
a. Le délai .....	946
b. La nature du réexamen.....	947
2. La découverte d'un fait nouveau.....	955
3. L'impossibilité de se faire entendre.....	956
4. Le vice de fond ou de procédure .....	961
a. L'erreur dans l'exercice de sa compétence .....	966
b. L'erreur dans la motivation.....	970
c. La violation au droit d'être entendu.....	976
d. L'erreur dans l'appréciation de la preuve .....	977
e. L'erreur d'interprétation.....	980
B. Le contrôle judiciaire.....	988

---

1. La nature et la portée du contrôle judiciaire.....	990
2. La norme de contrôle .....	997
a. La décision raisonnable .....	999
b. La décision correcte .....	1000
3. La demande de pourvoi en contrôle judiciaire.....	1004
a. La requête et les déclarations sous serment à l'appui de la requête.....	1004
b. Le délai .....	1007
4. Le rôle de la Cour supérieure .....	1009
a. L'excès de compétence et l'omission d'exercer sa compétence.....	1013
b. La justice naturelle.....	1023
c. L'évaluation de la preuve.....	1029
5. La participation du Tribunal dans un recours en révision judiciaire.....	1043
6. Le rôle de la Société de l'assurance automobile du Québec .....	1044
<b>CONCLUSION</b> .....	1047
<b>ANNEXE A</b> .....	1049
<b>ANNEXE B</b> .....	1051
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	1053
<b>TABLE DE LA LÉGISLATION CITÉE</b> .....	1071
<b>TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITÉE</b> .....	1097
<b>INDEX ANALYTIQUE</b> .....	1307